



FAB LAB AJACCIO

Règlement intérieur du Fab Lab Ajaccio

Le présent règlement intérieur s'applique à toute les activités effectuées au sein du Fab Lab d'Ajaccio, association de loi 1901, déclarée au JO du 17 février 2015 avec le numéro de parution : W2A1003070.

Ce règlement intérieur est rédigé dans l'esprit de la charte des Fab Labs (Annexe 1)

Ce règlement intérieur peut être mise à jour par le conseil d'administration du FabLab.

Un exemplaire de ce règlement est affiché dans les locaux du FabLab

Préambule :

L'association Fab Lab Ajaccio Corsica a pour buts :

- de créer, gérer et animer selon les modalités définies par le règlement intérieur, un atelier offrant au public des outils de fabrication numériques. Cet atelier a pour vocation d'être un Fab Lab, c'est à dire un "Laboratoire de Fabrication" (en anglais "Fabrication Laboratory"), concept issu et défini par le MIT de Boston, USA. Par conséquent, il se conformera à la charte commune aux Fab Labs. (Annexe 1)
- de promouvoir l'éducation populaire, notamment par le développement des capacités d'analyse et de conception et par la fabrication ou la modification d'objets technologiques ou autres ;
- de favoriser la diffusion et la transmission de compétences et de connaissances ;
- de faciliter l'innovation technique, économique, sociale et environnementale ainsi que l'expérimentation par la pratique ;
- d'encourager les actions responsables et durables en interaction avec l'environnement technique, naturel, économique et social ;

- de favoriser la collaboration et l'entraide, ainsi que le croisement et l'échange transdisciplinaire (disciplines artistiques, scientifiques, techniques, culturelles, etc.) et transgénérationnel ;
- de promouvoir l'usage et les contributions à l'informatique, au matériel et aux contenus libres ;
- d'organiser ou de participer à tout type de manifestation et événement en rapport avec les points abordés précédemment.

Le Fab Lab d'Ajaccio est situé 1 Avenue Napoléon 3 – 20193 Ajaccio

Ses horaires d'ouverture estivale sont :

- Le mardi de 14h à 20h
- Le mercredi de 10h à 20h
- Le jeudi de 14h à 20h
- Le vendredi de 10h à 20h
- Le samedi de 10h à 18h

Ces horaires pourront être modifiés ponctuellement en fonction d'événements particuliers.

Ils seront consultables sur le site internet : fablabajaccio.com

Objet de ce règlement :

- Clarifier les droits et les devoirs de chacun au sein de l'association
- Apporter des détails de fonctionnement non précisés dans les statuts, tels que le montant des cotisations annuelles
- Définir les différentes activités de l'association
- Donner une charte d'utilisation et de sécurité pour toute personne de passage dans les locaux de l'association.

1. **Usagers : droit et fonctions**

a) FabManager

Un FabManager est un adhérent de l'association ayant pour fonctions :

- d'ouvrir et fermer le local du Fab Lab,
- d'accueillir les adhérents et le public,
- de contrôler les autorisations d'accès aux machines et services proposés par le Fab Lab
- d'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur...) dans la limite du niveau d'habilitation du FabManager,
- d'encaisser les paiements des usagers.

b) animateurs d'ateliers

Un animateur d'ateliers est un adhérent de l'association ayant pour fonctions :

- d'accueillir les adhérents et le public,
- d'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur...) dans la limite du niveau d'habilitation du FabManager,
- d'intervenir dans le cadre des ateliers/conférences mis en place par le Fab Lab

c) Adhérent

- L'adhérent est un usager du Fab Lab à jour de sa cotisation à l'association.
- Un adhérent peut encadrer l'utilisation de certains équipements si son niveau d'habilitation le permet et sur autorisation du FabManager.

d) Extérieur

Un usager extérieur est une personne physique non adhérente.

e) Accès aux mineurs

- Les mineurs de plus de 14 ans
 - doivent obtenir l'autorisation d'un représentant légal
 - peuvent fréquenter le Fab Lab d'Ajaccio pour réaliser leur projet
 - peuvent assister aux ateliers et formations mis en place
- Les mineurs de moins de 14 ans
 - doivent systématiquement être accompagnés d'un adulte lors de l'accès libre
 - peuvent participer aux ateliers encadrés par les animateurs du Fab Lab à condition d'être amenés et récupérés par la même personne.

2. L'adhésion : droits et devoirs

Pour devenir adhérent, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être majeur ou avoir une décharge signée par les responsables légaux pour les mineurs de plus de 14 ans
- Avoir une assurance de Responsabilité Civile
- Prendre connaissance du présent règlement intérieur et s'engager à le respecter
- S'engager à documenter son projet en utilisant la licence de son choix
- La formation dans le Fab Lab s'appuie sur des projets et l'apprentissage par les pairs ; vous devez prendre part à la capitalisation des connaissances et à l'instruction des autres utilisateurs
- Payer sa cotisation annuelle de :
 - 80 € pour les moins de 25 ans
 - 200 € pour un particulier
 - 1800 € pour une société (10 cartes d'abonnements)
- Ou payer sa cotisation mensuelle de :
 - 8 € pour les moins de 25 ans
 - 20 € pour un particulier
- Payer les consommables nécessaires à leur projet

L'adhésion donne aux adhérents les droits suivants :

- La Formation gratuite sur deux machines de son choix (hors Fraiseuses)
- 5 heures de crédit machine (hors fraiseuses) sous condition d'avoir validé les formations de sécurité
- Accès au temps libre
- Participation aux autres activités
- Participation aux formations proposées par le Fab Lab (payantes)
- Priorité sur l'utilisation des équipements ainsi que la participation aux formations

En revanche l'adhésion ne donne pas les droits suivants :

- Se servir librement dans les stocks de matières
- Entreposer sa production personnelle sans autorisation
- Participer gratuitement à tous les ateliers proposés par l'association

3. Les activités proposées par le Fab Lab

a) L'accès libre

- Créneaux horaires :

- Le mardi de 14h à 20h
- Le mercredi de 14h à 20h
- Le jeudi de 14h à 20h
- Le vendredi de 14h à 20h
- Le samedi de 9h à 18h
- Ouvert uniquement aux adhérents de plus de 14 ans, et aux enfants de moins de 14 ans accompagnés par un adulte
- L'accès libre permet de travailler sur son projet, partager ses connaissances au sein de la communauté, d'utiliser le matériel en usage libre (étiquette verte)
- Les créneaux horaires en accès libre pourront être modifiés en fonction d'évènements ponctuels. Les changements seront signalés sur notre site Internet (fablabajaccio.com) ou sur la zone d'affichage de notre local

b) Les visites guidées

- Les visites guidées vous permettent de découvrir les machines et le fonctionnement du Fab Lab d'Ajaccio.
- Créneaux horaires : se référer au planning disponible sur notre site Internet (fablabajaccio.com) ou sur la zone d'affichage de notre local
- Ouvert à tout public
- Accès uniquement sur réservation

c) Les ateliers payants : formations/ateliers de fabrication numérique

- Créneaux horaires : se référer au planning disponible sur notre site Internet (fablabajaccio.com) ou à sur la zone d'affichage de notre local
- Ouvert uniquement aux adhérents
- Accès uniquement sur réservation
- Les formations et ateliers de fabrication numériques comprennent la matière, l'accès machine et la formation par un animateur

d) Les ateliers gratuits : Open ateliers

- Créneaux horaires : se référer au planning disponible sur notre site Internet (fablabajaccio.com) ou à sur la zone d'affichage de notre local
- Ouvert uniquement aux adhérents
- Accès uniquement sur réservation
- Les Open ateliers comprennent la matière, l'accès machine et la formation par un animateur

e) Les réservations machines

- Créneaux horaires : se référer au planning disponible sur notre site Internet (fablabajaccio.com) ou à sur la zone d'affichage de notre local
- Ouvert uniquement aux adhérents qui s'engage à documenter son projet
- Obligation d'avoir suivi une formation sécurité d'accès aux machines
- Accès uniquement sur réservation
- Accès payant aux machines
- Aucun consommable n'est inclus mais il est possible d'en acheter dans nos locaux

f) Les conférences/événements

- Créneaux horaires : se référer au planning disponible sur notre site Internet (fablabajaccio.com) ou à sur la zone d'affichage de notre local
- Ouvert à tout public

g) La privation de nos locaux

- Permet de travailler en toute confidentialité ou organiser un événement propre à votre structure
- Accès payant à tous nos locaux et matériels accompagné d'un Fab Manager

(tarifs mis en disposition en annexe 2)

4. Règles relatives aux matériels et aux machines

- Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse met à disposition des machines, du petit matériel et du matériel de robotique. Le Crédit Agricole de Corse met à disposition du matériel informatique. Le Campus Plex du matériel de robotique.
- L'utilisation du matériel est soumise à des règles strictes d'utilisation afin de préserver ces machines et leurs utilisateurs. Le non respect de ses règles entraînera automatiquement la radiation de l'adhérent.
- Le Fab Lab d'Ajaccio ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés par un mauvais réglages ou une mauvaise utilisation de la part d'un utilisateur.

a) Niveau d'accès des équipements

Chaque appareil est étiqueté en fonction du niveau d'accès requis pour l'utiliser. Ces niveaux d'accès sont définis par le propriétaire du matériel en accord avec le conseil d'administration de l'Association du Fab Lab d'Ajaccio Corsica.

On distingue 4 niveaux d'accès en fonction du prix, de la fragilité et de la dangerosité du matériel :

- Vert : L'appareil est en usage libre
- Orange : L'appareil ne peut être utilisé sans la formation adéquate
- Rouge : L'appareil ne peut être utilisé seul de par sa dangerosité et/ou fragilité. L'utilisation de cet appareil requiert la présence d'une personne qualifiée

permettant de s'assurer que l'usage et les manipulations effectuées ne créent pas de danger pour les personnes et pour l'équipement

- Noir : L'appareil ne peut être utilisé sans la présence du propriétaire

b) Consignes d'utilisation du matériel et des machines

- Avant toute utilisation d'une machine, l'utilisateur doit se faire connaître auprès du Fab Manager.
- A la fin de l'utilisation de la machine, lorsque la pièce est prête, et avant de quitter le Fab Lab, l'utilisateur devra s'assurer de laisser propre l'espace de travail qu'il aura utilisé, prendra soin de ne laisser aucun déchet, rendra opérationnelle la machine après utilisation.
- L'utilisateur s'engage à informer un responsable du Fab Lab de tout dysfonctionnement constaté sur la machine durant son utilisation
- L'utilisateur devra documenter son projet une fois terminé : en prendre des photos et documenter les plans de sa création sur le site Fab Lab d'Ajaccio afin que d'autres utilisateurs puissent éventuellement reproduire mais aussi améliorer le résultat. Exceptionnellement, il est possible de demander une dérogation de confidentialité.
- Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays. Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC.

Il est interdit :

- d'installer des logiciels sans autorisation sur les ordinateurs du FABLAB
- de supprimer des fichiers sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel.
- d'emporter hors des locaux les matériels et revues mis à la disposition.
- de copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
- de faire de la contrefaçon d'objets ou de créer des objets pouvant nuire à autrui en impression 3D. Ceux-ci doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

5. Règles relatives aux locaux

- Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, vous devez avertir un responsable du Fab Lab et lui signaler l'anomalie constatée.

- Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles prévues à cet effet. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.
- Les adhérents seront tenus pour responsables de toute dégradation accidentelle d'en équipement du FAB LAB.
- Les activités sont systématiquement encadrées par un à deux responsables à qui il convient de se référer dès son arrivée. Les responsables peuvent à tout moment exclure une personne de l'atelier pour comportement irrespectueux et/ou dangereux. Ils peuvent également en cas de problème grave interrompre l'atelier.

Il est interdit

- de fumer dans le local.
- de manger ou boire à proximité des matériels machines ou matériels
- de se mettre en danger ou de mettre en danger les autres utilisateurs par une utilisation inappropriée des outils mis à leur disposition
- L'accès aux animaux est interdit à l'exception des animaux d'aide aux personnes handicapées

6. Sécurité des personnes

Le FABLAB met à disposition de ses adhérents des gants de protection ainsi que des masques anti poussières et des lunettes de protection. Si ces éléments ne sont pas disponibles sur le poste de travail, chaque adhérent devra les demander à l'animateur.

En cas de blessure lors de l'utilisation d'un équipement du FABLAB, l'adhérent a l'obligation d'informer l'animateur présent, afin de consigner l'incident dans le registre.

Les membres sont responsables de leur propre sécurité et doivent à ce titre :

- s'informer des risques associés à la mise en oeuvre des équipements qu'ils souhaitent utiliser ;
- se former à leur utilisation ;
- s'équiper des EPI (équipement de protection individuelle) fournis par le Fab Lab ou se procurer leur propre équipement recommandés pour l'utilisation des machines ;
- s'assurer que ces EPI sont aux normes en vigueur, en bon état et de taille adaptée.

Risque incendie

Cf. : arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique

En cas d'incendie ou d'exercice d'évacuation, l'alarme est donnée le plus rapidement possible : il est obligatoire de faire évacuer les adhérents des locaux, et de les accompagner au point de rassemblement : sur le parking du Crédit Agricole

Consignes à respecter en cas de danger imminent :

- déclencher l'alarme sonore
- prévenir les sapeurs pompiers en composant le 18 (leur indiquer votre localisation, et numéro de téléphone)
- quitter le bâtiment en fermant derrière portes (sans les verrouiller) et fenêtres ;
- rejoindre la zone de rassemblement à l'extérieur, y rester jusqu'à autorisation expresse de regagner le bâtiment donnée par le service de sécurité du campus et/ou les sapeurs-pompiers.

Engagement

Après lecture du présent règlement en libre consultation au Fab Lab D'Ajaccio, je m'engage

- à utiliser le Fab Lab pour mon usage strictement personnel.
- à respecter les règles d'utilisation.
- à suivre une formation à l'utilisation en toute sécurité des machines du Fab Lab Ajaccio avant ma première utilisation.
- à laisser propre l'atelier de travail que j'aurai utilisé et à ne laisser aucun déchet dans le Fab Lab.
- à documenter mes créations sur le site Fab Lab d'Ajaccio et notamment à y poster des photos et les plans de ma création.

Fait à Ajaccio,
le

Annexe 1

Afin de porter l'appellation de « FabLab », la structure doit entre autres respecter la [charte des FabLab](#), mise en place par le MIT.



Le logo des FabLab

La charte

Qu'est-ce qu'un Fab Lab ?

Les Fab Labs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui dopent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique.

Qu'est-ce qu'il y a dans un FabLab ?

Un FabLab mutualise un ensemble de ressources permettant de fabriquer à peu près tout ce que l'on veut et de diffuser des connaissances, des savoir-faire et des projets.

Que fourni le réseau des Fab Labs ?

Une assistance opérationnelle, d'éducation, technique, financière et logistique au delà de ce qui est disponible dans un seul lab.

Qui peut utiliser un Fab Lab ?

Les Fab Labs sont disponibles comme une ressource communautaire, qui propose un accès libre aux individus autant qu'un accès sur inscription dans le cadre de programmes spécifiques.

Quelles sont vos responsabilités ?

Sécurité

Ne blesser personne et ne pas endommager l'équipement.

Fonctionnement

Aider à nettoyer, maintenir et améliorer le Lab.

Connaissances

Contribuer à la documentation et aux connaissances des autres

Qui possède les inventions faites dans un Fab Lab ?

Les designs et les procédés développés dans les Fab Labs peuvent être protégés et vendus comme le souhaite leur inventeur, mais doivent rester disponibles de manière à ce que les individus puissent les utiliser et en apprendre.

Comment les entreprises peuvent utiliser un Fab Lab ?

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées dans un Fab Lab, mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.

La charte originelle en anglais : <http://fab.cba.mit.edu/about/charter/>



FAB LAB AJACCIO

Annexe 2

Les tarifs au 11 juin 2015

Cotisation annuelle :

- 80 € pour les moins de 25 ans
- 200 € pour un particulier
- 1800 € pour une société (10 cartes d'abonnements)

Cotisation mensuelle :

- 8 € pour les moins de 25 ans
- 20 € pour un particulier

Pour rappel, l'adhésion donne aux adhérents les droits suivants :

- La Formation gratuite sur deux machines de son choix (hors fraiseuses)
- 5 heures de crédit machine (hors fraiseuses) sous condition d'avoir validé les formations de sécurité
- Accès au temps libre
- Participation aux autres activités
- Participation aux formations proposées par le Fab Lab (payantes)
- Priorité sur l'utilisation des équipements ainsi que la participation aux formations

En revanche l'adhésion ne donne pas les droits suivants :

- Se servir librement dans les stocks de matières
- Entreposer sa production personnelle sans autorisation
- Participer gratuitement à tous les ateliers proposés par l'association

Formation sécurité machine : 35€/h

Tarifs d'utilisation des machines :

Il est possible de réserver une machine, pour au minimum 1h sous condition d'avoir effectué une formation sécurité machine. Le planning de réservation est à votre disposition sur notre site

Internet <http://fablabajaccio.com/>

- Découpeuse polystyrène : 5€/h
- Imprimante 3D : 5€/h
- Machine à coudre numérique : 5€/h
- Découpeuse vinyle : 10 €/h
- Découpeuse laser : 20€/h
- Imprimante 3D par stéréolithographie : 20€/h
- Petite fraiseuse numérique : 35€/h
- Grande fraiseuse numérique : 70 €/h

Tarifs des ateliers : consultables sur notre site Internet <http://fablabajaccio.com/>